



Déclaration de la CGT Educ'action au CTM du 11 juillet 2013

Le président de la République a annoncé lors de la Conférence sociale du 20 juin que l'allongement de la durée de cotisation serait une mesure juste pour prendre en compte l'allongement de l'espérance de la vie.

Ce n'est pourtant pas la cause principale du déficit actuel des caisses de retraite.

L'impact de la crise des économies européennes qui détruit des millions d'emplois et qui diminue d'autant les cotisations sociales est bien plus fort.

Cette récession est alimentée par les politiques de réduction des dépenses publiques et de baisse du "coût du travail" menées par les gouvernements partout en Europe.

Les nouvelles générations vont rentrer plus tard dans la vie professionnelle du fait de l'allongement des études.

À l'Education nationale, nous sommes passés d'un recrutement des personnels enseignants qui se faisaient au niveau licence à un recrutement en M1 sans revalorisation salariale.

Rappelons aussi que l'allongement de la durée de cotisation et la décote pénalisent fortement les personnes aux carrières courtes, les femmes en sont particulièrement victimes.

Enfin, s'il est exact que l'espérance de vie augmente, l'espérance de vie en bonne santé, elle, diminue depuis plusieurs années.

Alors que viennent de débiter les consultations organisées par le gouvernement sur la réforme des retraites, la CGT, avec d'autres organisations syndicales, a indiqué clairement qu'elle refuserait une réforme qui se traduirait par un allongement de la durée de cotisation et une baisse des pensions.

Alors que la rémunération des 5 millions de fonctionnaires contribue à l'activité économique et au financement de la protection sociale, la ministre de la Fonction publique a annoncé le gel du point d'indice des fonctionnaires jusqu'à la fin 2014.

Pour la CGT cela est inacceptable, depuis le 1^{er} juillet 2010, la valeur du point a perdu 5,5 %, ce qui représente jusqu'en 2014, 120 à 150 € de perte pour un agent de catégorie C.

Le gouvernement vient d'enterrer la perspective, qu'il avait ouverte, d'une négociation sur le point d'indice en 2014.

Les seules mesures catégorielles qui sont envisagées sont essentiellement des indemnités que nous allons examiner lors de ce Comité Technique Ministériel, si la création d'une indemnité de suivi, d'accompagnement des élèves peut être considérée comme une légère amélioration dans la rémunération des personnels du 1^{er} degré, nous notons que le montant de l'ISAEC (400 € / an, soit 33,33 € / mois) ne correspond même pas à la partie fixe de l'ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves) perçue par les personnels enseignants du second degré (Taux annuel : 1200 € soit 100 € / mois).

A priori, aucune négociation n'est prévue pour réévaluer le montant de cette indemnité et la rapprocher du montant perçu par les enseignants du second degré.

Nous considérons donc que ce dispositif ne correspond en rien aux attentes des enseignants et aux revendications que nous portons en matière de rémunération des personnels de l'Éducation nationale.

Pour toutes ces raisons et pour demander un réel changement de politique, la CGT Educ'action appellera à une journée de grève le 10 septembre.